## DECEMBRE 2020

# DREAL PACA/STIM/UAPTD Actualités techniques et réglementaires

## Sommaire: pages: 1-5

Actualités techniques et réglementaires nationales	Actualités techniques et réglementaires			
MOBII pages				
► Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles.	► Cellule France Mobilités Provence-Alpes- Côte d'Azur (CEREMA, Banque des Territoires, DREAL PACA, ADEME)/ 9 décembre 2020 : Webinaire sur « le développement du système vélo : pourquoi et comment construire une politique cyclable ? »/Les supports de présentations sont consultables sur le site de France Mobilité.			
► Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1526 du 7 décembre 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants.	► Cellule France Mobilités Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEREMA, Banque des Territoires, DREAL PACA, ADEME)/ 13 octobre 2020 : Webinaire sur la « Prise de compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) » (loi d'orientation des mobilités (loi LOM)/Les supports de présentations sont consultables sur le site de France Mobilité.			
► Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.				
▶ Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction publique territoriale.				
► Ministère de la Transition Ecologique/Prolongement du coup de pouce vélo jusqu'au 31 mars 2021 et lancement sur le long terme du programme « Objectif employeurs pro- vélo » pour favoriser l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail.				

► Ministère de la Transition Ecologique/ Inauguration du salon EuMo Expo/Annonce du lancement d'un nouvel appel à projets en faveur des projets de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et de pôles d'échanges multimodaux situés hors de la région Île-de-France.

#### TRANSPORTS DE VOYAGEURS

\_pages : 9-12

- ► Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP)/ 7 Webinaires ont été organisés les 15 et 16 décembre 2020 dans le cadre de l'édition digitale de l'exposition européenne sur la mobilité 2020 (« European Mobility Expo 2020 »)/L'objectif était d'apporter des éléments de compréhension et de partager des bonnes pratiques sur des sujets actuels dont l'ouverture à la concurrence ferroviaire.
- ► SNCF RESEAU/DREAL PACA/Ligne nouvelle PACA/La concertation complémentaire est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

- ► SNCF Réseau/Ouverture du marché ferroviaire à la concurrence /Cela concerne les lignes à grande vitesse (LGV, lignes longue distance), les trains d'équilibre des territoires (TET, lignes courte/moyenne distance, opérées par SNCF) dont l'État est l'Autorité Organisatrice (AO), le transport express régional (TER, lignes courte distance), régi par des conventions passées avec les régions,en tant qu' Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM)/Calendrier de cette démarche.
- ► Ministère/Tempête Alex/Première éstimation du coût des travaux prioritaires de remise en circulation de la ligne ferroviaire entre Breilsur-Roya et Tende à 20 millions d'euros/Financement par l'Etat, la Région, le Département des Alpes-Maritimes.
- ► Gouvernement/Lignes de Train d'Equilibre du Territoire (TET) Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux/Information sur la procédure d'ouverture à la concurrence de ces lignes.
- ► Commission intergouvernementale pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud/ Réunion du 30 novembre 2020/Objectif annoncé : pérenniser la section en territoire français de la ligne Coni-Vintimille et les services publics de transport qu'elle assure ».
- ► SNCF Réseau/ Communiqué de presse du 11 décembre 2020/Annonce de la reprise des circulations ferroviaires entre Gardanne, Aix-en-Provence et Meyrargues le 13 décembre 2020.

	►SNCF Réseau/ Communiqué de presse du 9 décembre 2020/ Annonce de la fin des travaux principaux dans le tunnel de Menton et le retour à la normale des circulations sur la ligne Marseille-Vintimille.					
TRANSPORTS de MARCHANDISES /LOGISTIQUE _pages: 13-15						
▶ Parution au Journal officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1559 du 9 décembre 2020 relatif à l'exploitation des terminaux des Grands Ports Maritimes (GPM).						
▶ Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) de l'arrêté du 17 novembre 2020 portant modification du règlement annexé à l'Arrêté du 18 juillet 2000 réglementant le transport et la manutention des matières dangereuses dans les ports maritimes.						
▶ Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) de l'arrêté du 10 décembre 2020 dérogeant à certaines dispositions de l'Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « Arrêté TMD »).						
► Gouvernement/Réunion des acteurs de la filière logistique lors du premier Comité interministériel de la Logistique (CILOG)/Présentation de 16 mesures opérationnelles/Près de 1,7 milliards d'euros sont consacrés à la filière logistique, afin de la conforter dans son rôle de levier de la reprise économique et de la transition écologique.						
► Gouvernement/Aide à l'exploitation au fret ferroviaire dans le cadre du plan de relance gouvernemental/Répartition des 170 millions d'euros d'aides.						
► Voies Navigables de France (VNF) /Gouvernement/16 décembre 2020 : le Conseil d'administration de VNF a engagé 80M€ d'opérations supplémentaires sur les infrastructures fluviales pour 2021 dans le cadre du Plan de relance du gouvernement.						

#### OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE PACA

(ORT PACA) page: 16

- ► Observatoire Régional des Transports de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA)/Publication du Journal des transports de décembre 2020.
- ► Observatoire Régional des Transports de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA)/Organisation d'un Webinaire le 10 décembre 2020 sur la COVID 19 et ses impacts sur les déplacements.
- ► Observatoire Régional des Transports de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA)/ Assemblée générale le 20 janvier 2021/ L'Association loi 1901 AVEM (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile) est invitée.

### QUALITE DE L'AIR /CLIMAT

page: 17-18

- ► Ministère de la Transition Ecologique/CEREMA/ADEME/Météo-France/ Création d'un Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique dans le cadre du deuxième du Plan National d'adaptation au Changement Climatique (PNCC-2) sur la période 2018-2022.
- ► Association Atmo Sud/Référence à des études qui ont accompagné les travaux du débat Public sur la liaison routière Fos-Salon pour évaluer les conséquences des différents tracés proposés sur l'exposition des populations.
- ► Gouvernement/IFPEN (IFP Energies nouvelles : organisme public de recherche, d'innovation et de formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement) / Publication du rapport de l'étude scientifique sur les performances environnementales de voitures essence, diesel et hybrides récentes (Euro6d-Temp).

## INNOVATION pages: 19-22

▶ Parution au Journal Officiel de la République Française (JORF) du décret n° 2020-1495 du 2 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-211

du 28 mars 2018 relatif à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques.					
► Gouvernement/Plan France relance/Annonce de la mise en place d'un bonus pour l'achat d'un véhicule industriel (camion, autobus, autocar) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène/100 millions d'euros y sont dédiés					
▶Gouvernement/Comité Ministériel du Développement et de l'Innovation des Transports (CMDIT) du 15 décembre 2020 /La Stratégie de développement de la mobilité routière automatisée a été rendue publique/Une mission a été confiée à Monsieur Damien Pichereau, député, sur les moyens de renforcer les partenariats européens en juin 2021 dans le cadre de la mobilité durable et intelligente/Annonce de la mise en place d'aides pour le déploiement de bornes de recharge rapide sur le réseau routier national et de hubs de recharge rapide dans les centres urbains.					
► ADEME/ Présentation de la Stratégie Transports et Mobilité 2020-2023/L'objectif est de créer, par les leviers propres à la mobilité, les conditions d'émergence et de déploiement de solutions permettant aux acteurs, de s'engager dans la transition écologique et aux habitants des territoires de mieux y vivre ».					
► ADEME /Publication de deux bilans sur les thématiques « Hydrogène » et « Véhicule routier électrique ». L'ADEME opère sur ces thématiques depuis 2010 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).					
► ADEME et NEDO (Agence Japonaise) (« New Energy and Industrial Technology Development Organization»)/4 décembre 2020 : séminaire qui visait à promouvoir les innovations Françaises et Japonaises portées par les industriels et les entreprises du secteur de l'hydrogène renouvelable et de la mobilité.					
AUTRES page: 23					
page . 25					

► Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF)/Conseil d'administration de décembre 2020/Validation du budget initial 2021 de l'Agence.	PACA)/Projet de contournement autoroutier d'Arles/Du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021 Concertation publique sur le projet et les				
	variantes de tracés proposées.  ▶ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur (DREAL PACA)/Ouverture des données publiques/Outils de données/Datapas/GéoIDE carto.				

#### **MOBILITE**

#### Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ « Le décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles » a été publié au Journal Officiel de la République Française (JORF).

« Ce décret détermine les obligations faites aux commerçants, aux propriétaires de cycles et aux professionnels qui exercent des activités de destruction ou de préparation en vue du réemploi ou de la réutilisation des cycles, ainsi que les conditions d'agrément par l'Etat des personnes morales susceptibles de mettre en œuvre des dispositifs d'identification des cycles. Il précise également les conditions selon lesquelles les données sont collectées, enregistrées par les opérateurs agréés d'identification de cycles et par le gestionnaire du fichier national unique des cycles identifiés ». Ce décret peut être consulté à cette adresse : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr">https://www.legifrance.gouv.fr</a>.

→ « Le décret n° 2020-1526 du 7 décembre 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants paru au Journal Officiel de la République Française (JORF) » peut être consulté à cette adresse : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr">https://www.legifrance.gouv.fr</a>.

Ce décret modifie les conditions d'attribution et les montants du bonus et de la prime à la conversion .

- > un bonus de 1000 euros est mis en place pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion;
- > les montants du bonus écologique pour un véhicule neuf diminuent de 1 000 euros le 1er juillet 2021 puis à nouveau du même montant en 2022;
- > à partir du 1er juillet 2021, les véhicules Crit'Air 2 ne sont plus éligibles à la prime à la conversion;
- > le plafond d'émission de CO2 des véhicules neufs éligibles à la prime à la conversion est abaissé à 132 grammes par kilomètres le 1er juillet 2021 et à 127 grammes en 2022 ».
- → « Le décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux » est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF).
- « Ce décret prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilités durables » aux agents titulaires et contractuels ainsi que les internes des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ». Il peut être consulté à cette adresse : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr">https://www.legifrance.gouv.fr</a>.
- → « Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale » est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF). Ce décret prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilités durables » . Il peut être consulté à cette adresse : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr">https://www.legifrance.gouv.fr</a>.

→ « Madame la Ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, a annoncé le prolongement du coup de pouce vélo jusqu'au 31 mars 2021 et le lancement du programme « Objectif employeurs pro-vélo » pour favoriser l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail qui soutient les employeurs publics et privés dans leur démarche de développement de l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail en s'appuyant sur le label « Employeur Pro-vélo » créé par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) avec le soutien de l'ADEME ».

« Le coup de pouce vélo, prend en charge jusqu'à 50 euros de la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés. Le 24 novembre 2020, la barre du million de vélos réparés a été franchie ».

« Le Ministère de la Transition écologique souhaite soutenir sur le long terme la pratique du vélo. Il a annoncé en ce sens le lancement du programme « Objectif employeurs pro-vélo » qui soutient les employeurs publics et privés dans leur démarche de développement de l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail en s'appuyant sur le label « Employeur Pro-vélo » créé par la FUB avec le soutien de l'ADEME.Le label incite à la fois les employeurs à proposer des solutions vélo (vélos de services, de fonctions, incitations financières) et des services (réparation, formations, événements, etc.) à leurs collaborateurs mais aussi à encourager leurs clients, leurs publics et leurs fournisseurs à utiliser la bicyclette comme mode de transport.

Le programme se fixe pour objectifs sur 3 ans : de labelliser plus de 4 000 entreprises représentant plus de 500 000 salariés, de déclencher le financement de 20 000 nouvelles places de stationnement vélo sécurisées en entreprise ».

Vous pouvez trouver ces informations et d'autres informations sur le processus de labellisation et son programme, à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

→ « Le CEREMA, le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART), Régions de France, l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP), la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), l'Alliance des mobilités, Syntec Ingénierie et l'Association pour le Développement des usages numériques dans les territoires (ADCET)) ont lancé l'Observatoire du MaaS (Mobility as a Service) ».

« La Mobilité servicielle désigne les outils numériques intégrés visant à faciliter l'usage des services de mobilité ». « Les initiatives prises en la matière sont des systèmes d'information multimodale (SIM), des systèmes billettiques interopérables, ou des dispositifs de MaaS complets (Mobility as a Service ou Mobilité servicielle) »

« Cet observatoire a vocation à mettre en lumière l'avancement des différents systèmes vers l'objectif d'intégration de plusieurs modes de transport et de plusieurs fonctionnalités intégrées » : . www.cerema.fr.

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.francemobilites.fr/">https://www.francemobilites.fr/</a>.

- → « Lors de l'inauguration du salon EuMo Expo, monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, a annoncé le lancement d'un nouvel appel à projets en faveur des projets de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et de pôles d'échanges multimodaux situés hors de la région Île-de-France ».
- « Le montant des aides financières s'élèvera au total à 450 millions d'euros, hors projets de nouvelles lignes de métro qui bénéficient d'une enveloppe spécifique dans le cadre du plan France relance. Pour être éligibles, les travaux devront démarrer avant la fin 2025. Le choix des projets retenus sera annoncé en septembre 2021 ».
- « Ce nouvel appel à projets est le quatrième lancé par l'État depuis 2008. Il prévoit notamment que les aménagements de lignes de bus structurantes, lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme cohérent d'amélioration de la vitesse commerciale et de fréquence, seront également éligibles ».
- « Par ailleurs, les projets desservant les quartiers de la politique de la ville, participant à l'amélioration de la qualité de l'air ou favorisant le lien entre transport et urbanisme bénéficieront d'un bonus. »
- « Cet appel à projets incorpore un nouveau volet sur les pôles d'échanges multimodaux. L'État souhaite en effet favoriser les solutions de connexion entre les différents modes de transport et les déplacements multimodaux. »
- « À cet appel à projets s'ajoute une enveloppe de 200 millions d'euros du plan France Relance pour les projets de nouvelles lignes de métro dont les travaux débutent avant la fin de l'année 2022. Pour ces derniers les demandes de subvention devront être déposées avant le 15 janvier 2021 ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

#### Actualités techniques et réglementaires régionales :

→ « La cellule France Mobilités Provence-Alpes-Côte d'Azur est représentée par le CEREMA, la Banque des Territoires, la DREAL PACA, l'ADEME ». « Elle a organisé le 9 décembre 2020 un Webinaire sur le développement du système vélo » :

Le programme a porté sur les questions suivantes :

- Pourquoi et comment construire une politique cyclable?
- Quel contexte légal et réglementaire ?
- Ouels appuis financiers et techniques ?
- Quels retours d'acteurs déjà mobilisés sur le sujet ? ».

Vous pouvez trouver ces informations, le programme ainsi que les supports de présentation à cette adresse : <a href="https://www.francemobilites.fr/">https://www.francemobilites.fr/</a>.

→ « Un Webinaire a été organisé par la cellule régionale France Mobilités le 13 octobre 2020 sur la « Prise de compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) », suite à la publication le 24 décembre 2019 de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités).

Vous 1	pouvez istremer	télécharger nt audio/vidé	le support eo du Webina	contenant ire à cette a	les préser dresse: <u>htt</u>	ntations de ps://www.f	s intervenants rancemobilite	ou <u>s.fr/</u> .	écouter
10 T - · ·	·wo IIAD	TD do <b>dóco</b> r	mbyc 2020						

#### TRANSPORT DE VOYAGEURS

#### Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ « La concertation complémentaire 2020 sur la LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR a été prolongée de 11 jours. Elle s'est terminée le 31 décembre 2020 ».

Le public avait jusqu'à cette date pour s'exprimer sur les 3 opérations suivantes :

- > La gare TER de Cannes Marchandises,
- > La gare de La Pauline,
- > La gare ouest de Toulon : gare de la navette toulonnaise.

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse :

https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/.

- → « 7 Webinaires ont été organisées par le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) et l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP) les 15 et 16 décembre 2020 dans le cadre de l'édition digitale de l'European Mobility Expo 2020 ». Les questions suivantes ont été posées :
  - > Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur le transport public ?
  - > Quelles sont les attentes des voyageurs, des autorités organisatrices et des salariés en matière de sûreté dans le transport public ?
  - > Comment veiller à une articulation intelligente et efficace entre le vélo et le transport public ?
  - > Comment mettre en œuvre l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire ?
  - > Quels retours d'expériences des premiers MaaS publics comme privés ?

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.gart.org/">https://www.gart.org/</a>.

→ « L'ouverture du marché ferroviaire à la concurrence a débuté.

#### Elle concerne les 3 segments suivants :

- > les lignes à grande vitesse (LGV, lignes longue distance),
- > les trains d'équilibre des territoires (TET, lignes courte/moyenne distance, opérées par SNCF) dont l'État est l'Autorité Organisatrice (AO),
- > le transport express régional (TER, lignes courte distance), régi par des conventions passées avec les régions, appelées Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM).

#### Le calendrier de l'ouverture à la concurrence ferroviaire est le suivant :

- > Depuis décembre 2019, les AO (État, régions) peuvent lancer des appels d'offres pour leurs marchés conventionnés.
- > En décembre 2020, les lignes grande vitesse deviennent accessibles (« open access »), en dehors de celles soumises à une convention territoriale.
- > En décembre 2023, les Autorités Organisatrices (AO : État, régions) auront l'obligation de lancer des appels d'offres à la fin de leurs contrats d'exploitation.

#### L'ouverture à la concurrence concerne deux types de marchés distincts :

- > les lignes grande vitesse, qui pourront être exploitées par plusieurs opérateurs différents,
- > les marchés conventionnés, où les Autorités Organisatrices (AO) choisiront un seul opérateur pour tout ou partie de leur réseau».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.sncf.com/fr/">https://www.sncf.com/fr/</a>.

- → « En tant qu'Autorité Organisatrice (AO) des lignes de train d'équilibre du territoire (TET) Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux, l'État a lancé au début de l'année 2020 une procédure d'ouverture à la concurrence de ces lignes. « Au regard des difficultés économiques rencontrées par les acteurs ferroviaires suite à la crise sanitaire et en l'absence de perspective fiable de reprise des trafics, le Gouvernement a constaté que les conditions ne sont pas remplies, pour permettre une concurrence juste et équitable, propre à garantir le meilleur service à l'usager au meilleur prix, et a décidé de déclarer sans suite l'appel d'offres en cours ».
- « L'Etat va examiner les conditions d'une relance de la procédure de mise en concurrence, dès lors qu'il disposera d'une visibilité claire sur l'issue de la crise sanitaire ».
- « Le Gouvernement va étudier la possibilité de donner un essor renouvelé à ces lignes, en fonction des conclusions de l'étude sur le développement de nouvelles lignes TET, qui sera prochainement remise au Parlement conformément à la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2020, et en cohérence avec la restructuration de certaines liaisons aériennes intérieures ».
- « L'Etat va mettre en œuvre une amélioration sensible du service ferroviaire de ces deux lignes, en concertation avec les collectivités locales, les associations concernées et SNCF Voyageurs, dans le cadre de la convention qui sera reconduite avec la SNCF. 4 allers-retours par jour entre Nantes et Bordeaux (au lieu de 3 aujourd'hui) et 3 allers-retours quotidiens entre Nantes et Lyon (contre 2 à ce jour) seront ainsi opérés d'ici 2022 ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/.

#### Actualités techniques et réglementaires régionales :

→ « Le 2 octobre 2020, la tempête Alex a entraîné de graves dommages humains et matériels dans le nord du département des Alpes-Maritimes, affectant notamment la vallée de la Roya ». « Le réseau routier a été en partie détruit et le désenclavement des communes de la vallée de la Roya dépend essentiellement du réseau ferroviaire via les lignes Nice-Breil et Coni-Vintimille ». « Or, certaines sections de cette seconde ligne ont subi des dégâts importants concernant la voie ferrée elle-même, mais aussi des ouvrages en terre, des ouvrages d'art et des équipements.

« Le coût des travaux prioritaires de remise en circulation de la ligne ferroviaire entre Breil-sur-Roya et Tende a fait l'objet d'une première estimation de 20 M€. Cette opération permettra de rétablir les circulations de Breil-sur-Roya et jusqu'à la gare de Saint-Dalmas-de-Tende avant la fin du mois de janvier 2021, et de revenir aux conditions de circulation qui prévalaient avant le passage de la tempête Alex ».

« Ces travaux sont financés selon le plan de financement suivant : 10,5 M€ par l'Etat, apportés dans le cadre du plan de relance, 7,5 M€ par la Région Sud et 2 M€ par le Département des Alpes-Maritimes ».

Vous pouvez trouver des informations notamment sur les travaux réalisés à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

Vous pouvez aussi consulter la Lettre d'information (Newsletter) de SNCF RESEAU Direction Territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'avancement des travaux à cette adresse : <a href="https://www.sncf-reseau.com/">https://www.sncf-reseau.com/</a>.

→ « La Commission intergouvernementale pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud s'est réunie le 30 novembre 2020. ».

« Les membres de la Commission ont été informé de l'état d'avancement du projet de nouvelle convention entre l'Italie et la France, relative aux modalités de la gestion courante des sections françaises de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille ». « Cette convention remplace l'ancienne datant de 1970 ».

« La Délégation Française a informé la délégation italienne de la volonté française partagée entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un protocole « petites lignes » en cours de finalisation, de pérenniser la section en territoire français de la ligne ferroviaire Coni-Vintimille et les services publics de transport qu'elle assure ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

→ Dans un communiqué de presse du 11 décembre 2020, « SNCF Réseau a annoncé la reprise des circulations ferroviaires entre Gardanne, Aix-en-Provence et Meyrargues le 13 décembre 2020 à l'issue de 5 mois et demi de coupure ».

« Le faisceau ferroviaire de la gare compte cinq voies d'exploitation à quai, et deux voies de garage ». « La longueur des quais a été portée à 220 mètres pour avoir la possibilité d'accueillir des rames plus longues et ainsi augmenter la capacité en places assises ». « En entrée et en sortie de gare, de nouveaux aiguillages automatisés ont été posés ». « L'une de leurs particularités est de permettre aux trains d'entrer en gare ou d'en sortir plus rapidement qu'auparavant, ce qui permet de tirer pleinement partie des capacités d'accélération et de décélération des trains modernes et d'améliorer la régularité ». « La signalisation est entièrement informatisée, pilotée depuis un poste situé à Marseille. Cette nouvelle signalisation affranchit les trains de l'obligation de marquer systématiquement l'arrêt en gare d'Aix-en- Provence, les trains de fret notamment, contribuant à limiter les nuisances sonores liées au freinage et au redémarrage ».

Des travaux complémentaires auront lieu en 2021 pour une mise en service commerciale le 3 octobre 2021 :

De janvier 2021 à mai 2021 :

- > Travaux de signalisation de la double voie entre Gardanne et Aix-en-Provence
- > Fin de l'allongement du quai central de la halte de Saint Antoine.

Du 30 mai 2021 au 3 octobre 2021, pendant la coupure estivale entre Gardanne et Meyrargues :

- > Dernières modifications de plan de voie (entre Gardanne et Aix-en-Provence).
- Dépose de la signalisation actuelle.

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.sncf-reseau.com/">https://www.sncf-reseau.com/</a>.

- → « Dans un communiqué de presse du 9 décembre 2020, SNCF Réseau, a annoncé la fin des travaux principaux dans le tunnel de Menton et le retour à la normale des circulations sur la ligne Marseille Vintimille ».
- « Depuis le 11 décembre 2020, les trains pourront de nouveau rouler sur les deux voies entre les gares de Menton et Vintimille ». « Le plus grand chantier ferroviaire de l'année dans les Alpes-Maritimes se termine ». « Ces travaux visaient à maintenir la performance de la ligne, qui constitue l'un des axes ferroviaires majeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et un trait d'union avec l'Italie ».
- « L'achèvement de cette opération d'assainissement et de remise à neuf des infrastructures va permettre de lever les ralentissements à l'intérieur du tunnel et le retour à la vitesse normale des trains. L'objectif était de mettre en place une plateforme drainante afin d'éviter les infiltrations d'eau et les remontées boueuses dans cet ouvrage plus que centenaire. Les composants de la voie ferrée existante, les rails et les traverses, ont également été intégralement renouvelés ».

« Le montant des travaux s'élève à 15 M d'euros financés par SNCF Réseau. 1200 mètres de voies ont été renouvelés dans le tunnel de Menton.

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <a href="https://www.sncf-reseau.com/">https://www.sncf-reseau.com/</a>.

## TRANSPORTS DE MARCHANDISES /LOGISTIQUE

#### Actualités techniques et réglementaires nationales

- → « Le décret n° 2020-1559 du 9 décembre 2020 relatif à l'exploitation des terminaux des grands ports maritimes est paru au Journal officiel de la République Française (JORF) ». Ce décret adapte les dispositions réglementaires du code des transports relatives à l'exploitation des terminaux portuaires dans les Grands Ports Maritimes (GPM), en application de l'article L. 5312-14-1 du code des transports introduit par l'article 131 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des mobilités qui fixe un nouveau cadre juridique applicable à l'exploitation des terminaux portuaires. Il peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/.
- → « L'Arrêté du 10 décembre 2020 dérogeant à certaines dispositions de l'Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « Arrêté TMD ») » a été publié au journal Officiel de la République Française (JORF).
- « Il permet de déroger à certaines dispositions de :
- l'ADR, («Accord for Dangerous goods by Road », soit l'« Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route »),
- du RID (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
- et de l'ADN (The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways soit l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure))
- et de l'Arrêté TMD concernant les tâches des conseillers à la sécurité et des organismes agréés en charge des contrôles relatifs à l'assurance de la qualité pour la fabrication des emballages, GRV et grands emballages ».

Il peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/

- « Cet arrêté allège certaines contraintes des conseillers à la sécurité désignés dans les entreprises soumises aux exigences de l'article 6 de l'arrêté TMD et des organismes de contrôle agréés au titre des contrôles relatifs à l'assurance de la qualité pour la fabrication des emballages, du fait des mesures de confinement et des règles de distanciation physique imposées par l'épidémie de Covid-19 ».
- → L'Arrêté du 17 novembre 2020 portant modification du règlement annexé à l'Arrêté du 18 juillet 2000 réglementant le transport et la manutention des matières dangereuses dans les ports maritimes est paru au Journal officiel de la République Française (JORF). Il peut être consulté à l'adresse suivante : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/">https://www.legifrance.gouv.fr/</a>.

Cet arrêté « procède à de nombreuses actualisations de références et de dispositions émanant d'autres réglementations, qu'elles soient internationales (Code IMDG « International Maritime Dangerous Goods Code » qui est un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis,) ou nationales (code du travail, code de la santé publique, arrêtés spécifiques, et leurs textes de mise en œuvre) ».

- → « Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, chargée des Transports, et Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont réuni les acteurs de la filière à l'occasion du premier Comité interministériel de la Logistique (CILOG) ».
- « Le Gouvernement a présenté 16 mesures opérationnelles. Il consacre près de 1,7 milliards d'euros à la filière logistique, afin de la conforter dans son rôle de levier de la reprise économique et de la transition écologique ».
- « Ces mesures font suite aux recommandations préconisées dans le rapport élaboré par Messieurs Hémar et Daher en 2019 sur la compétitivité de la filière logistique, dans un contexte de forte concurrence internationale » et « devront être mises en œuvre en 2021 ».

#### Ces mesures visent à :

- Soutenir la décarbonation du transport de marchandises et accompagner la reprise d'activité des entreprises de la filière logistique ;
- >renforcer l'attractivité du territoire français pour la construction d'entrepôts logistiques compétitifs et efficaces sur le plan environnemental ;
- >simplifier le passage des marchandises aux points d'entrée et de sortie du territoire ».
- « Madame Anne-Marie Idrac, Présidente de France Logistique, Madame Anne-Marie Jean, Viceprésidente de l'Eurométropole de Strasbourg et Présidente du Port autonome de Strasbourg, ainsi que Monsieur Jean-Jacques Bolzan, Adjoint au maire Toulouse et Président de la Fédération des Marchés de gros de France, se sont vus confiés une mission relative à la logistique urbaine ».
- « Ils seront amenés à proposer d'ici l'été 2021 des recommandations concrètes en faveur d'une logistique urbaine efficace, respectueuse de l'environnement et durable sur les territoires ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

- → « Le plan de relance du gouvernement concernant le fret ferroviaire, consacre une aide à l'exploitation qui représente 170 millions d'euros pour l'ensemble des acteurs du secteur. Dans l'attente de l'adoption du projet de loi de finances pour 2021, prévue mi-décembre 2020 et des précisions sur les dates de versements, la répartition se dessine ainsi :
  - > 65 Millions d'euros en faveur de la baisse du coût des péages,
  - > 70 Millions d'euros d'aide au wagon isolé,
  - > 35 Millions d'euros d'aide pour le combiné soit 20 M€ supplémentaires (27 M€ actuellement) pour « l'aide à la pince »,
  - > et 15 Millions d'euros d'aide liée au lancement des trois nouvelles autoroutes ferroviaires (Barcelone-Perpignan-Rungis-Anvers, Cherbourg-Hendaye et Sète-Calais) annoncées par Monsieur Jean Castex, Premier ministre en juillet 2020».

Vous pouvez consulter ces informations à cette adresse : <a href="https://www.sncf.com/fr/logistique-transport/">https://www.sncf.com/fr/logistique-transport/</a>.

→ « Le Conseil d'administration de VNF a engagé, le 16 décembre 2020 dans le cadre du Plan de relance, 80M€ d'opérations supplémentaires sur les infrastructures fluviales pour 2021. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), le plan France relance prévoit, sur les deux prochaines années, 175M€ d'investissements supplémentaires en faveur de la modernisation et de la régénération des voies navigables. Les sommes allouées dans le cadre du plan de relance permettront de contribuer à la fois au développement du transport et de la logistique (à hauteur de 40 millions d'euros), à l'aménagement et au développement des territoires (pour près de 60 millions d'euros), ainsi qu'aux actions menées en faveur de la gestion hydraulique, de la sécurité des ouvrages hydrauliques et la préservation de la biodiversité (pour près de 40 millions d'euros). Près de 90 opérations pourront être financées en 2021 en Grand Est, Bourgogne-Franche Comté, Ile de France, Hauts-de-France, mais aussi Centre Val de Loire, Normandie, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes. Le plan de relance permettra en 2021 et 2022 de dédier près de 300 M€ par an à la régénération et à la modernisation du réseau fluvial existant.»

Vous pouvez consulter ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

https://www.sncf.com/fr/logistique-transport/.

## OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE LA REGION PACA/ORT PACA

→ Le journal des transports de décembre 2020 est paru.

Au sommaire:

- => Chiffres clés de la mobilité 2020.
- => Rocade L2 : une révolution dans le paysage routier marseillais.
- => Appel à projets : Fonds mobilités actives « continuités cyclables ».
- => Loi d'orientation des mobilités : Prises de compétences mobilité par les communautés de communes
- => Ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNCPA) : un projet au service du territoire qui avance.
- => Le déploiement de l'hydrogène dans le secteur des transports.
- => Actualités régionales.
- → Un Webinaire a été organisé le 10 décembre 2020 par l'Observatoire Régional des Transports de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA). Il a porté sur la Covid 19 et ses conséquences dans nos modes de vie, de travail et déplacements.

Le programme se déclinait autour de deux tables rondes :

- => 9h30 à 10h00 : Introduction.
- => Table Ronde 1- 10h00 à 10h40 : Génération COVID, accélérateur des nouvelles mobilités.
- => Table Ronde 2- 10h45 à 12h00 : Marchandises, voyageurs, livraison urbaine : du REX à la vision prospective.
  - => 12H00 : Conclusion .

Les présentations du colloque ont été mises en ligne sur le site de l'Observatoire Régionale des Transports de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA) : <a href="https://www.ort-paca.fr">www.ort-paca.fr</a>.

→ La prochaine Assemblée Générale de l'Observatoire Régional des Transports de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT PACA) aura lieu le 20 janvier 2021. L'Association loi 1901 AVEM (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM)) y sera invitée.

#### QUALITE DE L'AIR/ CLIMAT

#### Actualités techniques et réglementaires nationales

→ « Un Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique a été développé par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sous le pilotage du Ministère de la Transition Ecologique, et en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et Météo-France ».

«Ce Centre a été créé dans le cadre du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) qui couvre la période 2018-2022. » « Le Plan comprend 58 actions pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France Métropolitaine et d'Outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus ».

« Le Centre de ressources a pour objectif d'accompagner tout acteur engagé dans une démarche d'adaptation en lui donnant accès à un ensemble complet de ressources adaptées aux différents secteurs d'action.

Sont disponibles en ligne:

- >une cartographie des initiatives locales;
- >un répertoire des acteurs locaux ;
- >les appels à projet en cours,

et des formations sont proposées sur le sujet.

«Le Centre de ressources inclura un volet international en support aux actions d'aide au développement de la France et des acteurs français de l'Agenda mondial de l'action pour le climat » : <a href="https://ec.europa.eu/">https://ec.europa.eu/</a>».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="http://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/">http://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/</a>.

→ « Le Conseil de Défense Ecologique s'est réuni autour de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République. Quatre premières Lettres de mission climat Ministérielles ont été présentées lors de ce Conseil de Défense Ecologique ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse :https://www.ecologie.gouv.fr/.

→ « Le rapport de l'étude scientifique confiée par le Gouvernement à l'IFPEN (IFP Energies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement: <a href="https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/">https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/</a>.) porte sur les performances environnementales de voitures essence, diesel et hybrides récentes (Euro6d-Temp) a été publié. »

« Il s'est focalisé sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants locaux d'un panel de 22 véhicules ayant déjà circulé et représentatifs des modèles vendus en France ». « L'objectif de cette étude était d'établir de manière publique et transparente les performances environnementales de

l'offre essence, diesel et hybride récente (respectant la norme en vigueur depuis septembre 2019 dite Euro 6d-Temp). Une large gamme de polluants a fait l'objet de mesures dans des situations de conduite variées ».

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

Vous pouvez consulter cette étude à cette adresse : <a href="https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/">https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/</a>.

#### Actualités techniques et réglementaires régionales

« Les « études complémentaires : premiers éléments et enjeux sur la qualité de l'air » ont été élaborées par l'Association Atmo Sud pour accompagner les travaux du Débat Public sur la liaison routière Fos-Salon afin d'évaluer les conséquences des différents tracés proposés sur l'exposition des populations ». « AtmoSud a réalisé un diagnostic de qualité de l'air et une première évaluation des scénarios sur la zone d'étude ».

Vous pouvez consulter ces études et une fiche technique sur le diagnostic de la qualité de l'air sur les communes de l'Ouest des Bouches-du Rhône concernées par la réalisation du projet de liaison routière Fos-Salon à cette adresse : https://www.atmosud.org/.

#### **INNOVATION**

#### Actualités techniques et réglementaires nationale

- → « Le décret n° 2020-1495 du 2 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-211 du 28 mars 2018 relatif à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques » est paru au Journal Officiel de la République Française (JORF).
- « L'article 125 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises modifie l' ordonnance n° 2016-1057 du 3 août 2016 relative à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques afin de clarifier les responsabilités civiles et pénales pendant les expérimentations ».
- « En conséquence, le décret modifie le décret n° 2018-211 du 28 mars 2018 relatif à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques pris en application de l'ordonnance n° 2016-1057, qui définit les conditions de délivrance de l'autorisation de circulation à des fins expérimentales de véhicules à délégation de conduite ».

Vous pouvez consulter ce texte à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr.

- → « Lors du Comité Ministériel du Développement et de l'Innovation des Transports (CMDIT) du 15 décembre 2020, Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports a annoncé la mise en place d'aides pour le déploiement de bornes de recharge rapide sur le réseau routier national et de hubs de recharge rapide dans les centres urbains ».
- « Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros sera allouée en 2021-2022 à l'installation de stations de recharge rapide sur les aires de service du réseau autoroutier et des routes nationales ».
- « Ces stations devront comporter au minimum 4 points de recharge rapide et donner la priorité aux installations de 150 kW, qui permettent une recharge en moins de 20 minutes ».
- « Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports a annoncé que ces stations pourront être financées jusqu'à 40 % des coûts d'installation, conformément à la réglementation européenne ».
- « Dans le cadre du programme ADVENIR de certificats d'économie d'énergie, Monsieur le Ministre délégué chargé des Transports Jean-Baptiste Djebbari a annoncé la mise en place d'aides comprises entre 100 000 et 240 000 euros par station pour développer des hubs de recharge rapide dans les centres urbains et à proximité des gares et aéroports, incluant également plusieurs points de charge de puissance minimum de 150 kW».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

- → « Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports et madame Agnès Pannier-Runacher Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont annoncé la mise en place d'un bonus pour l'achat d'un véhicule industriel (camion, autobus, autocar) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène » d'un montant de : 50 000 euros pour les camions, 30 000 euros pour les autobus et autocars ».
- « Afin d'encourager le développement des véhicules lourds zéro émission, 100 Millions d'euros du plan France Relance sont dédiés au soutien à l'acquisition de camions, autobus ou autocars fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène ».
- « Cette nouvelle aide est cumulable avec le dispositif du sur amortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres, qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 dans le projet de loi de finances. Pour un camion électrique, le cumul des deux aides peut s'élever jusqu'à 100 000 euros ».
- « Un décret mettant en application cette mesure va être publié prochainement. Un premier bilan de ce dispositif de soutien sera réalisé dans les 6 mois ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse: <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

→ « Lors du Comité ministériel du développement et de l'innovation des transports (CMDIT) qui s'est tenu le 15 décembre 2020, Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports et Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie ont rendu publique la Stratégie de développement de la mobilité routière automatisée ».

# « La Stratégie 2020 vise à faire de la France le lieu privilégié en Europe de déploiement de services de mobilité routière automatisés. Une trentaine d'actions sont prévues, qui visent notamment à :

- intensifier les travaux sur la validation de sécurité, en y intégrant la supervision et l'opération à distance et la connectivité. (Ces travaux traiteront aussi du fret et de la logistique) ;
- mieux accompagner les territoires dans l'appropriation des potentialités de la mobilité automatisée ;
- soutenir, via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le déploiement de pilotes de services, permettant d'éprouver les modèles économiques et les conditions de leur exploitation ;
- renforcer l'intégration des travaux français, qui sont précurseurs, dans les travaux européens, en cohérence avec la Stratégie européenne de la mobilité durable et intelligente du 9 décembre 2020.

Une mission a été confiée à Monsieur Damien Pichereau, Député, sur les moyens de renforcer les partenariats européens. Il rendra ses conclusions en juin 2021.

Vous pouvez consulter ces informations et retrouver en ligne la Stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée 2020-2022 à cette adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/

→ « Un séminaire a eu lieu le 4 décembre 2020 qui s'inscrit dans le cadre de la coopération des Agences Françaises et Japonaises, de l'ADEME et la NEDO (en anglais « New Energy and Industrial Technology Development Organization) qui partagent leurs visions dans les domaines de l'énergie et de l'environnement ». « Outre la présentation des feuilles de routes nationales et régionale en la matière, ce séminaire visait à promouvoir les innovations françaises et japonaises portées par les industriels et les entreprises du secteur de l'hydrogène renouvelable et de la mobilité ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : https://www.ademe.fr/.

→ « L'ADEME a présenté sa Stratégie Transports et Mobilité 2020-2023 qui vise à créer, par les leviers propres à la mobilité, les conditions d'émergence et de déploiement de solutions permettant aux acteurs, dans leur diversité, de s'engager dans la Transition écologique et aux habitants des territoires de mieux y vivre ».

« Cette stratégie s'articule autour de trois axes »

#### **AXE 1 – Comprendre et agir sur la demande et les comportements :**

- « Ce premier axe vise à disposer des éléments pour accompagner l'évolution des comportements et des modes de vie. Il concerne surtout les enjeux de la sobriété pour économiser les ressources, les matériaux, les déplacements et aussi l'espace et le temps (ex : réduire les distances) ».
- « L'ADEME identifie plusieurs chantiers prioritaires dans les prochaines années avec des études relatives au télétravail et à l'e-commerce notamment ».

## AXE 2 Favoriser un report vers des modes plus économes et favorables à l'environnement :

- « L'objectif est de développer la mobilité active et partagée ainsi que de favoriser le report de la route et de l'air vers le fer, la mer et le fluvial pour les marchandises. Il s'agit également d'identifier et d'accompagner des leviers et des solutions innovantes permettant de favoriser l'intermodalité et la multi-modalité ».
- « L'ADEME répondra à ces enjeux, par exemple, par la publication de programmes pour favoriser la pratique du vélo et pour accompagner les collectivités dans cette dynamique ».

#### AXE 3 Améliorer l'existant pour limiter son impact sur l'environnement :

- « La transformation du parc de véhicules actuels vers des véhicules à faibles émissions

de CO2 est primordiale pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Les émissions de CO2 des voitures neuves ont augmenté au cours des deux dernières années. Concernant les véhicules lourds, des objectifs de 100 % de renouvellement par des autobus faibles émissions d'ici 2025 ont été fixés. Liée à de nouvelles contraintes sur les GES, la nouvelle norme Euro 7/VII va induire un changement de contexte en faveur de l'émergence des carburants alternatifs. De premiers signaux sont déjà observables sur l'électrification des véhicules légers. Il s'agit de disposer de connaissances pour associer à un usage, la solution la plus favorable à l'environnement et accompagner acquéreurs, constructeurs, collectivités pour accélérer cette transition vers des technologies bas carbone et moins polluantes ».

- « Pour y parvenir, l'ADEME travaillera notamment sur l'électromobilité ou l'hydrogène et comptera sur le lancement de différents programmes d'Investissements d'avenir (PIA) ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://presse.ademe.fr/">https://presse.ademe.fr/</a>.

- → « L 'ADEME a publié deux bilans sur les thématiques « Hydrogène » et « Véhicule routier électrique », qu'elle opère depuis 2010 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).
- « Le Bilan Hydrogène et Power-to-gas présente des projets innovants financés dans différents domaines, notamment la production d'hydrogène pour l'industrie, les écosystèmes de mobilité hydrogène et l'équilibre, à moyen terme, des réseaux énergétiques ».
- « Depuis 2011, 69 projets ont été déposés sur cette thématique ». « Fin mars 2020, 24 projets ont été retenus pour financement et regroupent 59 bénéficiaires directement aidés à hauteur de 83,1 Millions d'euros, pour un budget total des projets de 275,7 Millions d'euros ».
- « Le Bilan Véhicule routier électrique présente des projets innovants selon les axes suivants : l'électromobilité à batterie pour différents types de véhicules routiers, l'optimisation et l'expérimentation en situation réelle de véhicules intégrant une chaîne de traction entièrement électrique, le développement et l'optimisation de briques technologiques constituées d'un ou plusieurs équipements de la chaîne de traction électrique, ainsi que le développement de solutions de recharge ».
- « Parmi les 131 projets déposés depuis 2011, 43 ont été retenus pour financement, dont trois portant spécifiquement sur la mobilité hydrogène. Les 142 bénéficiaires ont été directement aidés à hauteur de 113 M€, pour un budget total des projets de 313 Millions d'euros ».

Vous pouvez télécharger ces deux bilans à cette adresse : https://www.ademe.fr/.

#### **AUTRES**

#### Actualités techniques et réglementaires nationale

→ « Le conseil d'administration de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) a validé le budget initial 2021 de l'agence. Sur un total de 3,4 milliards d'euros, plus de 2,2 milliards sont dédiés au ferroviaire, aux voies navigables, aux ports et aux transports collectifs urbains ». « Ce budget permet d'acter le lancement de très nombreux projets du plan de relance, avec près de 1,3 milliards d'euros d'autorisation d'engagement qui viennent s'ajouter aux 430 M€ mis en place par l'Agence en septembre 2020 par anticipation ». « Ce sont plus de 1,7 milliards d'euros du plan de relance qui seront mis à disposition des maîtres d'ouvrage publics pour assurer notamment : des investissements stratégiques et de verdissement des grands ports de l'Etat ; des opérations majeures pour le réseau francilien des transports collectifs ou les réseaux de métros ; le renouveau des petites lignes ferroviaires ; le développement du fret ferroviaire ; la finalisation de projets d'amélioration et de sécurisation du réseau routier national initiés dans les Contrats de Plan Etat Région (CPER) ».`

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/">https://www.ecologie.gouv.fr/</a>.

#### Actualités techniques et réglementaires régionales

→ « La loi pour une République numérique, entrée en vigueur en octobre 2018, pose le principe d'ouverture des données publiques ».

« Une nouvelle version de Datapas figure sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur (DREAL PACA)». « Les données utilisées par Datapas sont libres et publiques ».

« D'autres outils de la DREAL PACA permettent d'accéder facilement à des jeux de données, notamment <u>GéoIDE carto</u> »

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</a>.

→ « Du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur (DREAL PACA), représentant l'État maître d'ouvrage du projet, invite le public à s'informer, poser des questions et formuler ses contributions sur le projet de contournement autoroutier d'Arles et les variantes de tracés proposées à la concertation ».

Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse : <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/</a>.

Vous y trouverez le lien direct vers le site internet de la Concertation.